



Date d'envoi au contrôle de légalité : 24 avril 2020

Identifiant de l'acte : 041-224100016-20200424-

lmc1DL1018111-DE

Date d'affichage : 28 avril 2020

Date de notification :

DOSSIER N°22 - DOTATION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DU COLLEGE RENE CASSIN DE BEAUCE LA ROMAINE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'éducation,

Vu la délibération n° 8 du conseil départemental du 14 octobre 2019 relative au fonctionnement des collèges et aux actions menées en faveur de l'éducation,

Vu la délibération n° 12 du conseil départemental du 16 décembre 2019 relative au fonctionnement des collèges et aux actions menées en faveur de l'éducation,

Vu les crédits disponibles au chapitre 65 du budget départemental,

Vu le rapport de Monsieur le président du conseil départemental,

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Une dotation exceptionnelle d'un montant de 24 946 € est allouée, au titre de l'année 2020, au collège René Cassin de Beauce la Romaine pour lui permettre de prendre en charge les dépenses de chauffage électrique.

Cette dotation sera versée au collège sous la forme d'une dotation spécifique.

Adopté à l'unanimité.